Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20261103-2026-60-AR
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Saint-Nom-la-Bretèche

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-60

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-03 DU 10 AVRIL 2026 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives : Convention pour une conférence présenté par Madame Marie Delaroche « Pollution en orbite »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU la délibération 2026-04-03 en date du 10 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal à déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la commande Publique ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de proposer une conférence dans le cadre de la programmation culturelle dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT le projet de convention d'organisation présenté par Madame Sophie DELAROCHE relatif à la conférence intitulée « Pollution en orbite », prévue le **mercredi 4 novembre 2026 à 20 h 30** à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention d'organisation avec Madame Sophie DELAROCHE relative à la mise en œuvre de la conférence intitulée « Pollution en orbite », qui se déroulera le **mercredi 4 novembre 2026** à 20 h 30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche,

ARTICLE 2 : Les modalités d'organisation de la conférence, les obligations respectives des parties ainsi que les éventuelles conditions d'annulation sont précisées dans la convention annexée à la présente décision,

ARTICLE 3 : La conférence est organisée à titre gratuit et ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 02 novembre 2026

MAIRIE DE ST NOM LA BRETECHE 78860

Le Maire
Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

Jean-Philippe ANTOINE